

Rapporteur : M. le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2023

oOo

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES
HANDICAPEES

RAPPORT

Par délibération du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Or, M. Olivier PARISIS qui avait été élu au sein de ladite Commission a fait part de sa décision d'en démissionner et il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à son remplacement.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 23 Juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY	à Mme FAURET	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. PEGORIER
Mme LEMMET	à M. FOYER	M. KALONJI	à M. BEN ABDALLAH
Mme ENAME	à Mme GALLI	Mme RAFIK	à M. SENANT
Mme EL MEZOUED	à Mme ROLLAND		

Conseiller absent :

M. DI PALMA est désigné comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48 voix POUR
voix CONTRE
01 voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-3 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la délibération du 16 Février 2016 par laquelle l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris a créé une commission Intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées ;

CONSIDERANT la possibilité, fixée par la loi précitée dans son article 46, de créer, pour les communes de plus de 5 000 habitants, une commission communale pour l'accessibilité, en complément de la commission Intercommunale ;

VU sa délibération du 10 juin 2020 désignant ses représentants au sein de ladite commission ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission de M. Olivier PARISIS de ses fonctions de représentant du Conseil Municipal au sein de cette commission, il convient de procéder à son remplacement ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. – Est élu, au scrutin secret, au sein de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées :

- M. Bruno EDOUARD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

